



HAL
open science

Table ronde “ Paroles d’acteurs ” de Foresterranée’16 : Conciliation : quelles solutions et perspectives ?

I. Desmartin, A. Elineau, L. Garde, B. Giaminardi, M. Ibanez, J. Ladier, D.
Luccioni, P. Tissot

► To cite this version:

I. Desmartin, A. Elineau, L. Garde, B. Giaminardi, M. Ibanez, et al.. Table ronde “ Paroles d’acteurs ” de Foresterranée’16 : Conciliation : quelles solutions et perspectives ?. Forêt Méditerranéenne, 2017, XXXVIII (2), pp.155-166. hal-03556703

HAL Id: hal-03556703

<https://hal.science/hal-03556703v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Concilier nature, usages et productions

Quelles solutions et perspectives ?

Table ronde animée par Eric RIGOLOT

**Lors des rencontres
Foresterranée'16,
les représentants des principales
filiales investies dans les espaces
forestiers méditerranéens ont été
invités à venir présenter leurs
attentes, leur position et leurs
solutions face à notre thématique
«Concilier nature, usages
et productions» (représentants
de la forêt privée et de la forêt
publique, professionnels
de la filière forêt-bois, industriels,
acteurs de l'environnement,
de la DFCI, du sylvopastoralisme,
de la recherche...)
La seconde table ronde animée
par Eric Rigolot avait pour objec-
tif de laisser chacun s'exprimer
sur les solutions et perspectives
en matière de conciliation.**

Le regard du professionnel de la filière forêt-bois

Antoine Elineau est président de l'Interprofession forêt bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« La première réflexion que je ferais, à la lecture du titre de cet atelier qui est de concilier la nature, les usages et la production, est que la filière bois que je représente aujourd'hui s'est déjà engagée dans la voie de la prise en compte de la nature, des différents usages et de la production. « Concilier » cela signifie que quelque part il y a un conflit, donc non, il n'y a pas de conflit : la filière bois prend bien en compte, suffisamment ou pas assez, ça c'est à voir, mais prend bien en compte l'ensemble de ce que Gérard Gautier (Cf. pp. 149) a appelé les fonctions forestières. Je représente l'Interprofession et j'en dis deux mots parce que je pense que beaucoup d'entre vous ne connaissent peut-être pas cette structure qui est totalement neuve, qui est totalement jeune puisqu'elle a été créée l'an dernier, que notre premier budget a été proposé il y a quelques semaines seulement, et que nos travaux vont réellement commencer d'ici cette fin d'année et durant l'année 2017. L'Interprofession représente l'ensemble de la filière qui va depuis les propriétés forestières et tous les gens qui œuvrent dans la gestion forestière que ce soit les exploitants, la coopérative, le CRPF (Centre régional de la propriété forestière), etc. jusqu'à la seconde transformation où l'on fait de la construction bois, des charpentes, des meubles, etc.

E.R. : Donc vous avez des propriétaires dans cette Interprofession ?

Oui bien sûr, et vous verrez quand je vous parlerai de ce que nous voulons faire, que c'est la plaque tournante de l'Interprofession. Je reprends ce petit commentaire sur le titre de cette table ronde, je dirais que plutôt que de concilier, il faut améliorer, il faut développer, et il faut équilibrer justement les différentes fonctions de la forêt, et c'est ce qu'on va tenter de faire au sein de l'Interprofession. L'ensemble des adhérents, avant de s'engager dans l'Interprofession a pris trois engagements formels, signés. Le premier est l'approvisionnement de l'ensemble des industries que ce soit le papier, l'énergie ou les scieurs, l'ensemble des industries dans le respect de la gestion durable. Le deuxième engagement est de développer les usages du bois en boostant les usages qui commencent à naître comme le bois construction, mais également en allant vers des produits nouveaux à base de bois, et le troisième a une consonance beaucoup plus économique, c'est de recentrer vers Provence-Alpes-Côte d'Azur la valeur ajoutée qui aujourd'hui s'échappe vers les Départements ou les Régions voisines ou vers les pays voisins.

Passons aux solutions qu'on envisage. L'Interprofession n'a pas la prétention de représenter toutes les solutions qui sont nécessaires, mais il y en a au moins une qui est déjà la création de cette Interprofession. Gérard Gautier, si je ne m'abuse, disait que l'arrivée des énergéticiens était un bien pour

la forêt parce que cela remettait en cause un certain nombre de choses et cela posait de vraies questions. La création de l'Interprofession est le premier acte visible de ce que l'on a appelé le Comité régional biomasse et qui va permettre à l'ensemble des acteurs de la filière d'avoir un lieu d'échange, un lieu de rencontre et un lieu de proposition. Bien évidemment l'Interprofession est très marquée d'un point de vue économique puisqu'elle regroupe des acteurs économiques et, à ce sujet là, les solutions que l'on envisage sont les solutions partenariales et consensuelles. Je pense que cela a aussi été dit par Paul Fortunato dans la première table ronde. Alors quel est l'objectif ? Le principal objectif aujourd'hui, conformément à l'engagement qui a été pris, est d'assurer l'approvisionnement, des industries existantes, nouvelles ou à venir. C'est doubler la récolte de bois en PACA. Elle s'établit aujourd'hui à environ 700 000 mètres cubes. Antoine Mugnier (UNIPER) a parlé des besoins qu'ils avaient, il y a ceux de la pâte à papier, il y a ceux d'un autre énergéticien à Brignoles, on peut estimer que l'appel est de 700 000 mètres cubes supplémentaires, donc, qu'est-ce qu'on envisage pour y arriver ? Pour y arriver, il faut réveiller la forêt. Gérard Gautier a dit que les premiers écolos c'était les forestiers. Je crois que c'est vrai, sauf qu'aujourd'hui il y a un petit problème, c'est que les propriétaires forestiers n'apparaissent pas comme des agents économiques, il faut leur donner cette dimension d'agent économique. Si les premiers écolos sont les propriétaires forestiers, il faut absolument que ceux-ci deviennent de plus en plus nombreux. Ce qui veut dire qu'il va falloir développer la gestion des forêts par, on en a suffisamment discuté, l'augmentation des Plans simples de gestion (PSG). Il va falloir se rapprocher de nos objectifs, on ne va pas dire à 100%, mais si on arrive à les faire à 80% c'est bien, les regroupements de propriétés, développer les autres documents de gestion, etc. Pour ce faire on a développé un programme d'actions dans lequel j'avais indiqué que celles-ci devaient être mises en place rapidement, parce qu'il y a un besoin urgent. Il faut aussi que ce soient des actions innovantes, parce que depuis dix, vingt, ou trente ans il y a des actions qui, on peut dire en caricaturant, sont toujours les mêmes, mais elles n'ont pas donné les résultats que l'on attend. Et il faut que ces actions soient reproductibles.

Photo 1 :

L'ensemble des participants de la table ronde - Foresterrané'16, 17 novembre 2017. Photo J. Piffaretti.



Vous avez une idée d'actions innovantes concrètement à proposer ?

Par exemple avec l'Union régionale des propriétaires forestiers on travaille sur l'identification des propriétaires, ce qui veut dire en filigrane que l'on cherche à pouvoir avoir un accès plus facile au propriétaire forestier, de façon à le sensibiliser au fait que c'est non seulement un propriétaire forestier, mais il doit être, si c'est son souhait, un acteur économique, c'est-à-dire ne pas attendre que l'on vienne éventuellement le chercher chez lui, mais être une force de proposition de mise en marché. J'ai pour habitude de prendre cet exemple-là, dans la vie courante si on veut du pain on cherche où il y a marqué boulangerie et on entre, si on veut de la viande on cherche où il y a écrit boucherie et on y entre, or, aujourd'hui le propriétaire forestier n'a aucune vitrine. C'est l'utilisateur qui doit faire la démarche pour savoir si, d'abord quelqu'un est propriétaire forestier et, ensuite, s'il est vraiment un acteur économique. C'est une des actions que l'on peut citer. Il y a bien sûr d'autres actions, on soutient l'action du CRPF pour augmenter, multiplier les PSG, on a des actions de regroupement, etc.

On voit bien que vous êtes sur des problèmes d'organisation de filière et de mise en relation entre l'amont et l'aval, vous êtes la goutte d'huile dans les engrenages ?

Oui, on part d'une situation où on ne va pas dire que les relations étaient conflictuelles, mais on était avec des murs autour de nous, autour de chaque acteur sans regarder autour de nous ce que l'autre voulait. Il y avait un équilibre qui était créé, pourquoi en changer ? Ce qui a changé, c'est l'arrivée de nouveaux preneurs et de quantités énormes qui sont appelées et là, les uns se disent attention ils vont détruire la forêt, les autres se disent mais où je vais faire mon approvisionnement et les troisièmes vont se dire aussi mais s'ils sont là, moi j'aurai plus de bois pour faire mes charpentes. Dans l'Interprofession il y a une espèce de prise de conscience consensuelle des problèmes qui nous attendent, et j'ose espérer que cela va continuer. Pour finir je voudrais revenir brièvement sur les actions envisagées. Trois thèmes avaient été définis, l'un sur l'amont, le second était plutôt au niveau de la première transformation avec des actions sur la qualité, sur les relations entreprise et entre

tous les acteurs et le troisième concernait plutôt le développement de produits nouveaux et de construction bois, sans oublier la formation et également la certification PEFC qui permet de concilier les différents enjeux dont il est question aujourd'hui, en garantissant une gestion durable des forêts, mais qui n'est pas, encore une fois, suffisamment développée parce qu'on n'a pas suffisamment suscité la gestion sylvicole chez le propriétaire forestier. Il faut absolument relever et réveiller tout cela.

A.E.

Antoine ELINEAU,
Président de
l'Interprofession PACA
antoine.elineau@
fibre-excellence.com

Le regard de la DFCI

Patrice Tissot est capitaine au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) des Bouches-du-Rhône, et Chef de centre à Lambesc.

E.R. : Nous allons pouvoir comprendre grâce à cette intervention quelle est la tension qui s'opère entre le fait de devoir protéger les biens et les personnes et parmi les biens, la distinction qui se fait entre l'interface habitats/forêt qui souvent attire les secours, et c'est un dilemme auquel vous êtes souvent confronté. Comment vous résolvez ce dilemme ?

Avant d'entrer dans le détail, je voudrais parler du principe d'action des sapeurs pompiers. Effectivement, nous n'avons pas la gestion de la forêt, j'allais dire que nous sommes presque des utilisateurs malgré nous. Nous intervenons souvent pour donner un avis sur la gestion de la forêt, notamment dans le cadre de la DFCI, mais également dans le cadre juridique, sur le porter à connaissance et là je me tourne vers les élus, et les différents plans de prévention des risques d'incendies de forêts. Le principe d'action, Monsieur Jacky Gérard en a parlé, comprend la prévention et la lutte. Le principe d'action se porte bien sur un massif, le feu ne connaît ni les propriétaires, ni les limites administratives. Le feu a des modes d'actions, je ne vais pas en parler maintenant, mais sans combustible, sans carburant, le feu n'existe pas. Notre dynamique de lutte, c'est une dynamique de lutte basée sur l'attaque des feux naissants, elle est reconnue au niveau national, les étrangers viennent régulièrement nous voir. Dans les secteurs comme la

Méditerranée, nous sommes rapidement confrontés à des interfaces entre la forêt et les habitats et donc la population. Une fois que nous avons dit ça, que faisons-nous ? Nous sommes de plus en plus confrontés à ces interfaces, de plus en plus confrontés à du mitage, et avons de plus en plus de difficultés à défendre la forêt, parce que notre priorité, bien entendu, est de défendre les hommes, secourir, sauver les personnes et bien sûr défendre autant que faire se peut l'habitat, les biens et la propriété.

Est-ce que vous êtes chagriné du fait de ne pas pouvoir protéger la forêt ? Il y a quand même une certaine gloire dans le fait de protéger des personnes. Est-ce que les sapeurs pompiers partagent votre point de vue ?

Nous sommes toujours très frustrés de ne pas pouvoir sauver la forêt, parce que nous sommes aussi utilisateurs, nous ne sommes pas que pompiers mais aussi citoyens, nous sommes aussi promeneurs, chasseurs, nous sommes aussi, pour certains, bûcherons. Je vais aussi parler des pompiers volontaires qui ont un métier à côté et qui ne sont pas que pompiers. Ce sont également des sportifs, des coureurs, des vététistes. La population ne pourrait pas comprendre que nous défendions la forêt et que nous puissions laisser des vies humaines en jeu, donc pour nous c'est primordial. Effectivement, les interfaces posent ce genre de problème, mais ce qui pose le plus de problèmes, c'est le mitage en forêt car nous ne pouvons pas mettre un camion derrière chaque maison. Quelques chiffres : le feu de Rognac qui s'est étendu sur le plateau de Vitrolles et qui est arrivé jusqu'aux Pennes Mirabeau et jusqu'à Marseille, c'est 800 bâtis impactés, 130 bâtis qui ont eu des dégâts, c'est 26 maisons et bâtis qui ont brûlé entièrement. Malgré tous les moyens que l'on a pu mettre en place, malgré les difficultés que nous avons eues (je rappelle les multiples feux dont celui de Fos avec des enjeux industriels importants, malgré une petite remise en route mais avec très peu de moyens aériens, à cause d'ennuis mécaniques), nous avons délaissé la forêt volontairement et la priorité a été de sauver des gens. La lutte dépend également de la puissance de feu. On va pouvoir éteindre des feux si la masse combustible n'est pas trop importante. Devant des murs de flammes de 15, 20, 30 mètres de haut, des feux comme l'été 2016, qui vont à plus de 6km/h que je mets au regard de feux comme celui de 2004

sur le plateau de l'Arbois, avec des vitesses de propagation deux fois moindres, il est très difficile de lutter.

Quelles sont les solutions par rapport à cela ? Parce que ce constat effectivement nous l'avons tous fait, les feux sont de plus en plus sévères, de plus en plus rapides, très difficiles pour les sapeurs, donc j'imagine que vous souhaitez plus de prévention ?

Non seulement plus de prévention, mais aussi plus de sécurité. Parce que nous sommes là pour sauver des gens, pour ramener tout le monde une fois que l'incendie est terminé. Nous sommes sur un principe de défendabilité, si nous n'avons pas d'accès, si nous n'avons pas une diminution de masse combustible, nous ne pouvons pas intervenir. Il faut le savoir, les gens qui habitent en forêt, isolés, c'est magnifique, c'est très agréable j'imagine, mais ils doivent se prendre en main en tant que propriétaires forestiers ou du bâti, il y a pour cela, des actions de prévention à mener. En termes de prévention, là où je voudrais aussi insister, c'est que les sapeurs pompiers donnent leur avis dans des Comités de massifs. Pour ce qui est de l'échelle de décision dans le cadre de la DFCI, celle de la commune n'est pas suffisante, la plus pertinente, c'est le massif forestier, ce n'est pas du tout le département, ce n'est pas du tout la région, c'est le massif forestier. Donc toutes les réflexions doivent avoir lieu autour de la défendabilité du massif forestier. Il y a deux solutions dans ce cas, diminuer l'impact dans le massif forestier, ou éviter qu'un feu ne passe d'un massif forestier à un autre. Cela a failli être le cas durant l'été 2016 sur le plateau de l'Arbois. Sans le dispositif que nous avons mis en place, exceptionnel d'ailleurs, le feu aurait pu se propager sur le massif de l'Etoile pour s'arrêter à la mer.

Quel serait votre message pour conclure ?

L'importance du débroussaillage. Le sylvopastoralisme, très important, très efficace, et en terme de rendement c'est extraordinaire. L'exploitation effectivement en forêt, le dépressage DFCI, sont aussi très importants pour nous comme pour vous. Nous nous rejoignons finalement sur un certain nombre d'objectifs. La réflexion que je me faisais est la suivante, effectivement c'est mieux d'exploiter une forêt ou de récolter une forêt, comme je l'ai entendu, pour faire

des meubles, pour faire du chauffage, plutôt qu'elle ne parte en fumée finalement. Il vaut peut-être mieux qu'elle brûle pour faire de l'énergie, de l'électricité ou du chauffage, plutôt qu'elle brûle l'été pour mettre en danger les gens. En termes de débroussaillage il y a des outils juridiques qui ne sont pas assez utilisés. Il faut soutenir les démarches de prévention des élus, et qu'ils utilisent, le cas échéant, la coercition par rapport aux obligations légales de débroussaillage.

Vous pensez également aux servitudes, aux déclarations d'utilité publique ?

Exactement. Hélas, je me retourne vers les propriétaires privés, parce que c'est là que nous avons le plus de difficultés. Mais je comprends également leurs contraintes chaque fois que l'on veut classer les pistes DFCI. L'aspect juridique nous oblige à mettre en place une servitude. Quand nous disons servitude, les propriétaires forestiers disent « nous ne voulons pas en entendre parler, on va nous priver d'un certain nombre de droits, de jouissances de notre propriété ». La conséquence pour nous est que nous n'obtenons pas les financements de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Europe, les pistes sont moins entretenues, nous n'avons plus d'accès, et nous en sommes même à devoir déclasser certaines pistes stratégiques, parce que l'entretien n'est plus possible, nous tournons un petit peu en rond.

Un dernier mot sur les interfaces, je crois beaucoup aux interfaces par rapport à l'exploitation agricole. Nous avons perdu un certain nombre de surfaces agricoles aux interfaces, les terrains à construire sont de plus en plus rares donc on se rapproche de plus en plus de la forêt, le débroussaillage est moyennement fait, il faut le dire, il faut trouver des solutions sur l'exploitation agricole, ou sur l'exploitation forestière pour éviter un embroussaillage au plus proche des maisons. Parce qu'en fait le fonctionnement d'un feu se fait par propagation, cela commence dans les ramilles de pin, puis dans la broussaille, de là le feu va se propager à une strate arbustive et finalement à une strate arborée. Il faut que l'on arrive, à enrayer cette propagation, soit par une exploitation forestière, soit par des débroussaillages, de toutes les façons possibles, notamment par le brûlage dirigé, notamment par l'élevage, le sylvopastoralisme, ou le broyage quand on ne peut pas faire autrement.

Je terminerai mes propos par ces Comités de massifs où tous les élus sont autour de la table, avec les parties prenantes de l'Etat, de l'ONF, des sapeurs pompiers, des chasseurs également... on y fait des programmations pour des travaux en forêt pour un objectif commun de DFCI mais aussi d'exploitations et de vie en forêt.

P.T.

Patrice TISSOT
Service
départemental
d'incendie
et de secours
Chef du Centre de
secours de Lambesc
Avenue du 8 mai 1945
13410 LAMBESC
ptissot@sdis13.fr

Le regard du protecteur de la nature et de l'environnement

*Manuel Ibanez travaille à l'association
«Collectif des Garrigues».*

Le Collectif des garrigues a pour objet la valorisation et la reconnaissance des zones garrigues dans le Gard et dans l'Hérault. Son objectif est de valoriser cet espace mais aussi de rassembler les acteurs, d'être médiateur sur cet espace, et de faire de la prospective. Parmi les actions du Collectif nous pouvons citer, l'évaluation des conditions de faisabilité d'un redéploiement pastoral significatif, les complémentarités des différentes niches économiques de valorisation de la garrigue.

L'objet du débat lors de cette table ronde est d'évoquer quelles solutions et perspectives chacun des intervenants envisage en terme de conciliation des enjeux. Le thème de la conciliation est central au Collectif des garrigues, je dirais que nous pouvons être optimistes mais nous pouvons aussi être très pessimistes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a une urgence, nous n'avons plus le choix de concilier, nous n'avons plus le choix de faire ou pas de la médiation, c'est absolument une urgence. Nous sommes dans un contexte social totalement explosif, les questions d'aménagement du territoire lorsque nous faisons la moindre erreur au niveau de la médiation, peuvent conduire à des drames, à des questions très lourdes et il y en a beaucoup actuellement. Le sujet de la conciliation est à remettre dans ce cadre là, ce sujet de la conciliation et de la médiation est très important.

Parmi les solutions que nous essayons de mettre en place, l'axe qui nous semble le plus intéressant s'appuie sur une théorie, qui est la théorie de la gestion des communs. Je ne parle pas du tout de gestion des communs

public/privé. Je ne suis pas sur une question foncière mais sur un commun qui se réfère à l'intérêt général. C'est-à-dire qu'un commun est un objet d'intérêt général, dans ce sens, la forêt est un commun. Il y a des propriétaires, des usagers, et tout un tas d'acteurs qui vont graviter autour. La gestion des communs c'est à la fois une question ancienne, je vous invite vraiment à aller voir comment fonctionnait la gestion des garrigues au Moyen Age, c'est passionnant sur les droits d'usages, c'était vraiment de la gestion des communs, sur la question des alpages également, il y a des choses très intéressantes là dessus, mais c'est aussi une question actuelle, très forte, sociale. La gestion du commun autour de l'eau par exemple amène beaucoup d'innovations, l'exemple de la ville de Naples en Italie apporte des choses très intéressantes, les communs urbains, au niveau des villes comme à Barcelone, c'est fabuleux ce qui se fait là bas. La gestion des communs concerne aussi des choses immatérielles comme la connaissance, la gestion de la connaissance, si vous suivez un peu cela au niveau de la mouvance Internet c'est assez fabuleux. Au Collectif c'est cet axe de travail que l'on a privilégié. Alors ensuite comment faisons-nous? Comment le mettons-nous en pratique ?

Déjà il y a une question pratique, celle de l'échelle ? Quelle échelle d'action ? Je pense que c'est une question qui revient souvent quand nous devons gérer un multi usage. Alors bien sûr nous sommes dans quelque chose de mondialisé, bien sûr nous sommes dans des cadres nationaux, européens etc. mais l'action se fait sur une échelle où l'on peut réunir les acteurs. Cette échelle là, bien souvent, n'est pas administrative, elle est souvent à l'échelle de massifs, à l'échelle de densités paysagères et c'est là que l'on peut réellement agir sur de la conciliation et de la médiation entre les acteurs.

La deuxième étape concerne l'interconnaissance réelle de l'ensemble des usagers. Il faut passer par cela avant de passer à l'action. Il faut comprendre quels sont les enjeux de chacun. C'est une étape difficile. Il est difficile pour un écolo de comprendre les enjeux des chasseurs aujourd'hui, les enjeux du propriétaire forestier, mais aussi inversement comprendre pourquoi autant de montpelliérains vont dans la garrigue aujourd'hui, ce qu'ils recherchent, ce qu'ils attendent, ce qu'ils savent, ce qu'ils ne savent pas, etc. comprendre leur regard, comprendre leurs

enjeux, etc. Cette phase là est importante, elle doit être faite. Il existe plein d'outils d'animation.

Ensuite et seulement ensuite, il y a l'étape des choix. C'est-à-dire, qu'est ce que l'on va faire sur cet espace-là ? C'est l'étape la plus difficile c'est sûr. Parce qu'au début tout le monde est prêt à faire de la conciliation, mais quand vient le moment de faire des choix cela se complique. On va jouer des muscles, on va user d'autorité de toutes sortes, « nous étions là avant », « nous avons un aspect économique, pas vous », « nous représentons tant de gens, pas vous », etc. Là cela devient très difficile. Constituer des comités à l'échelle de ces massifs là, des comités équilibrés, dans lesquels on a un acteur une voix, est très important.

La phase d'après, bien évidemment c'est le faire. Parce qu'il faut passer au faire ensemble. L'étape du faire est importante parce que sinon la réflexion peut durer très longtemps. La question du faire est délicate, surtout dans la forêt où les temps sont beaucoup plus longs. Mais elle est nécessaire et nous sommes toujours, qu'on le veuille ou non dans de l'expérimentation, nous n'avons jamais de solutions idéales, applicables partout, tout le temps, nous sommes toujours dans une phase d'expérimentation donc il faut la documenter, d'où l'importance de la recherche par exemple. Documenter le faire, documenter l'expérience, et remettre cette documentation dans le commun ; c'est-à-dire qu'elle puisse être utilisée, réutilisée, sur d'autres massifs, etc.

Et ensuite vient l'évaluation. Ces différentes phases de la conciliation peuvent paraître évidentes, mais dans la pratique nous voyons souvent qu'elles s'entremêlent, la conciliation peut mal se passer si elles ne sont pas bien faites. D'autant plus que chacun a ses propres enjeux, ce qui rend certaines étapes difficiles à passer. Par contre, si elles sont bien faites, dans le bon ordre, elles peuvent arriver à des résultats vraiment intéressants.

Aujourd'hui nous travaillons sur ces questions là. La Région Occitanie est très intéressée par ces questions de médiation justement entre des enjeux différents et la Fondation de France travaille énormément aussi sur ces questions là, soutient énormément d'initiatives et d'expérimentations dans ce domaine. La principale difficulté à mon avis, c'est la reconnaissance de la médiation. Tout

à l'heure j'ai entendu M. Millanello (cf. pp. XX) dire que finalement il est amené à jouer le rôle de médiateur, mais cette reconnaissance de la place et de l'importance de la médiation aujourd'hui n'est pas faite. Nous sommes toujours dans ces illusions de la main invisible qui fait que tout se passe super bien. Non ! Il faut des animateurs, il faut de la méthode pour que cela se mette en place. Et c'est cette reconnaissance là qui n'existe pas actuellement. Il y a eu un temps où il y avait des acteurs légitimes et légitimés pour le faire, l'Etat, les collectivités, etc. On voit aujourd'hui que cela coïncide. Comment retrouver ce rôle là ? Ce sont des questions qui intéressent beaucoup de monde, même au niveau des ministères, ils travaillent beaucoup sur les questions de dialogue environnemental notamment, qui est une question cruciale, et c'est une question méthodologique, de légitimité et de moyens financiers. Des réflexions sur les moyens financiers, sur les fonds alloués à l'aménagement du territoire, sur la question de la médiation, sont actuellement réfléchies et doivent être faites là-dessus. Nous appliquons cela actuellement autour du pastoralisme en garrigue parce qu'il y a une question très forte là-dessus, mais je pense que cela peut s'appliquer à plein d'autres thématiques.

M.I.

Le regard du pastoraliste

Laurent Garde est pastoraliste, directeur adjoint du CERPAM.

Forêt méditerranéenne et élevage pastoral, une alliance renouvelée

L'élevage ovin, bovin et caprin mobilise 300 000 ha de forêt au pâturage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les ressources fourragères de la forêt couvrent ainsi 10 % de l'alimentation annuelle des troupeaux, en complément des prairies, des milieux ouverts, des alpages et du foin distribué. L'équilibre alimentaire comme économique des exploitations repose bien sur l'articulation de tous ces « compartiments » de ressource, chacun confortant tous les autres. La part issue de la forêt peut paraître modeste, mais c'est bien un apport considérable, souvent ignoré, et stratégique pour les éleveurs. En effet, la ressource fourragère de la forêt est disponible à des saisons où l'herbe peut

être rare et le foin onéreux, notamment en hiver. Ainsi l'économie de coût d'alimentation est plus importante que ce ratio. La forêt est ainsi un espace de production agricole à part entière. Avec le même ratio, on peut estimer qu'elle produit chaque année 45 000 agneaux et 1,5 millions de litres de lait transformés en fromage de chèvre !

La forêt est précieuse pour l'élevage parce que la ressource fourragère qui y pousse spontanément, l'herbe des sous-bois, le feuillage du sous-étage, résiste mieux au dessèchement estival et au froid hivernal que les milieux ouverts. S'y rajoutent les fruits à l'automne. Espace tampon de l'alimentation des troupeaux en cas de coups durs climatiques, la forêt sera aussi l'une des principales voies d'adaptation de l'élevage pastoral au changement climatique.

Mais l'élevage rend aussi bien des services à la forêt. En premier lieu, la limitation des risques d'incendie par l'entretien du sous-bois. De nombreux contrats agroenvironnementaux confortent ainsi ce service écosystémique assuré par l'élevage dans les massifs forestiers des départements littoraux. L'élevage en forêt, c'est aussi une présence sociale permanente qui contribue à humaniser ces espaces d'abord perçus comme « naturels » : pour les habitants du village comme pour les promeneurs du dimanche, s'arrêter à la ferme acheter du fromage de chèvre au détour d'une balade en forêt est une vraie valeur ajoutée ! L'élevage sylvopastoral est, aussi, une composante à part entière de la multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne considérée comme un *saltus*, c'est-à-dire comme un espace diversifié en mosaïque aux multiples usages, contribuant à ses paysages comme à sa biodiversité, dans la chênaie-verte comme dans le mélèzin.

L'élevage pastoral en forêt, c'est une longue histoire technique et scientifique en région méditerranéenne. La succession de programmes d'action et de recherche depuis bientôt 40 ans a permis de poser les bases techniques du sylvopastoralisme dans toutes ses composantes. En effet, la forêt et l'élevage ne s'articulent pas seulement pour réduire les risques d'incendie. Des conduites raisonnées et partenariales de la sylviculture comme de la gestion pastorale se planifient dans l'espace et dans le temps, afin de combiner au mieux les deux productions. La chênaie pubescente, mais aussi les résineux comme le pin d'Alep, le pin sylvestre, le pin

Manuel IBANEZ
A l'époque au Collectif
des Garrigues
collectifdesgarrigues@
gmail.com

noir en offrent maints exemples. La conduite des opérations est plus ou moins aisée et « spontanée », elle peut aussi passer par un important travail de médiation technique et sociale.

Le sylvopastoralisme ne nie pas les difficultés d'articulation entre avenir de la forêt et pérennité de la ressource pâturage. Ainsi, assurer la régénération des essences forestières se programme dans le temps et dans l'espace. Mais le bétail domestique n'est pas la faune sauvage, libre de brouter en tout temps et en tous lieux ! La technicité de la gestion pastorale permet de piloter l'impact du broutage des animaux domestiques selon la saison, l'année, la parcelle. En ce sens, les nouvelles orientations vers une forêt plus jardinée, plus écologique, peuvent rendre plus complexe l'intégration du pastoralisme si la régénération est diluée dans le temps et dans l'espace. A l'inverse, un troupeau a beaucoup plus de marges de manœuvre si la régénération n'est pas attendue sur une surface d'une ampleur suffisante pendant un temps long. La gestion des rémanents est un autre exemple d'interventions combinées. L'enlèvement de ces obstacles à la circulation des animaux est bien sûr souhaitable pour l'éleveur. Plus ces sous-produits de l'exploitation sylvicole trouveront une valorisation, par exemple en bois-énergie, plus aisés et moins coûteux seront l'introduction ou le maintien d'un troupeau.

Bien sûr, le cadre réglementaire peut encourager, ou risque de décourager, les pratiques sylvopastorales. En ce sens, l'éligibilité au premier pilier de la PAC des « pâturages ligneux » comme surfaces agricoles productives n'engage pas que le niveau de subvention auquel l'éleveur peut prétendre : d'une part ce dernier doit déclarer toutes les surfaces de pâturage de ses animaux ; d'autre part, aucun contrat agroenvironnemental ne peut être engagé sur une surface qui n'aurait pas été reconnue au préalable comme éligible. C'est donc tout l'avenir de la politique DFCI mobilisant l'élevage qui est en jeu.

Enfin il n'est pas possible de conclure sans évoquer la menace majeure pesant sur l'élevage sylvopastoral, celle des loups. Si les moyens de protection démontrent une certaine efficacité sur les grands alpages dégagés, ils sont quasiment sans effet en sous-bois. L'absence de visibilité encourage l'approche furtive du prédateur, invisible de

l'homme et à contrevent des chiens. Les pertes se multiplient souvent ignorées et non indemnisées car les carcasses elles-mêmes des brebis tuées ne sont pas toujours retrouvées. Cette menace est aujourd'hui sans solution. Certes le dégagement des sous-bois, par éclaircie, élagage et débroussaillage, contribue à rétablir la visibilité et réduire le risque. Certes des clôtures étanches sécuriseraient le troupeau au pâturage ; mais sans même parler de leur coût, seraient-elles acceptables pour la grande faune sauvage, pour la chasse, ou encore pour la fréquentation de loisir ? Au-delà des utopies cohabitationnistes, les éleveurs qui vivent eux dans le monde réel ont déjà entamé leur repli hors de la forêt là où des meutes se sont constituées, ramenant leurs bêtes au plus près des villages ou en bâtiment. Tout autant que des forestiers, ils ont besoin des chasseurs et des lieutenants de louveterie pour réduire la pression des loups, dans un cadre légal qu'il convient d'élargir.

Mais ne terminons pas sur cette note négative. Le partenariat ancien et solide entre les acteurs du pastoralisme et ceux de la forêt, publics ou privés, est appelé à se renforcer à l'avenir, en s'appuyant sur des bases techniques désormais solides. Les uns et les autres partagent en effet la vision de la forêt méditerranéenne, non pas comme un espace sauvage, mais comme un lieu humanisé, socialisé et productif.

L.G.

Le regard du propriétaire forestier privé

Daniel Luccioni est Président du Centre régional de la propriété forestière de Corse.

Comment concilier les différents enjeux ?

La mise en valeur de la forêt méditerranéenne passe par la valorisation du caractère multifonctionnel de la forêt et donc la mise en place de synergies entre les différents acteurs dans chacune de ces fonctions afin de concilier les enjeux de production, les enjeux sociaux et ceux de l'environnement.

Produire du bois en forêt méditerranéenne est compliqué, mais c'est quelque chose qui a toujours existé et qui a forgé les caractères socioculturels de ces régions. De plus cela

Laurent GARDE
Directeur adjoint
CERPAM (Centre
d'Etudes et de
Réalizations
Pastorales Alpes-
Méditerranée)
570 avenue de la
Libération
04100 MANOSQUE
Mél :
lgarde@cerpam.fr

était indispensable dans un système auto centré par territoire et cela le devient nécessairement aujourd'hui et encore plus demain, puisqu'il faut intégrer la résistance à l'accélération de la division internationale de la production renforcée d'ailleurs ces derniers 20 ans par l'ouverture du marché mondial et son cortège de crises sociale, économique et son impact environnemental considérable.

Il faut intégrer à ces difficultés de gouvernance économique la typicité de la gestion forestière qui ne peut se défaire de l'impératif du long terme aussi bien dans sa réalité économique que dans ses aspects environnementaux, ces deux réalités constituant ce que l'on appelle le développement durable.

Et vient s'ajouter à tout cela un des effets majeurs qui vient troubler les plus habiles des prévisionnistes : le changement climatique et ses exigences de s'y adapter pour faire reculer ses effets négatifs sur la forêt.

Par ailleurs la forêt méditerranéenne est aussi un réservoir de biodiversité incomparable et nous devons absolument faire de la gestion forestière en prenant soin de préserver cette biodiversité. Cela passe naturellement par la diversification des essences forestières sur nos parcelles forestières. Ainsi le changement climatique ne va pas manquer de faire émerger l'importance des essences secondaires qui seront appelées à se développer dans le cas du dépérissement des essences principales.

Quelles démarches sont entreprises en ce sens ?

En Corse, une étude sur le changement climatique et son effet sur le chêne-liège a donné un certain nombre d'indications. Ainsi, l'outil de diagnostic BioClimSol d'aide à la décision pour aider le forestier dans la gestion des peuplements a permis de mettre en évidence trois facteurs de dépérissement des chênes-lièges en Corse :

- les blessures des chênes-lièges lors de la levée entraînent des signes de dépérissement (1/4 des subéraies analysées),
- l'abandon des subéraies favorise le dépérissement (2 fois plus important),
- le déficit hydrique provoque trois fois plus de dépérissement dans les zones où il est le plus fort.

De la même manière, l'introduction de l'IBP (l'indice de biodiversité potentiel) va nous donner des éléments très importants

pour rétablir des conditions optimales liées à la nature des sols et aux variétés botaniques d'accompagnement pour apprécier l'adaptation et le renouvellement des peuplements forestiers.

S'agissant des effets de limiter l'empreinte carbone sur les activités économiques en lien avec la forêt, notre action doit se concentrer sur la relance de la sylviculture au profit des bois d'avenir qui trouveraient leur utilisation au plus près de leur lieu d'exploitation. C'est là un vaste projet qui doit intéresser tous les méditerranéens et qui nous intéressent au premier chef nous en Corse. Nous sommes si loin de l'objectif idéal. Et pourtant, quelque chose nous laisse penser que tout n'est pas perdu et que des cartes importantes vont se jouer dans les prochaines années.

Un chiffre d'abord : la Collectivité territoriale de Corse a exprimé le souhait d'atteindre l'autosuffisance énergétique en 2050. Au delà des deux centrales thermiques qui passeront au gaz dans les prochaines années, on peut estimer que cet objectif impose de faire un très gros effort sur les énergies renouvelables : eau, éolien, solaire et donc bois énergie.

Cet objectif laisse un champ assez important à la valorisation de la biomasse issue des forêts privées et publiques où l'action de rattrapage de sylviculture permettrait en même temps de positionner les meilleurs bois pour les besoins futurs en bois d'œuvre, remettre en développement l'importante

Photo 2 :

De gauche à droite : Laurent Garde (CERPAM), Daniel Luccioni (CRPF Corse) et Patrice Tissot (SDIS 13), Foresterranée'16, 17 novembre 2017. Photo J. Piffaretti.



Daniel LUCCIONI
Président CRPF
de Corse
Fransylva Corse
Centre Régional de la
Propriété Forestière
105, Cours Napoléon
20 000 AJACCIO
Mél :
daniel.luccioni@foret-
priveefrancaise.com

forêt de chêne-liège et trouver une valorisation de la biomasse issue de ces travaux. Cela va de pair avec l'émergence de projets de chaudière et de réseaux de chaleur correspondants et des projets de cogénération aussi. Dès lors, on ne comprendrait pas que des quantités de bois destiné à la biomasse quittent la Corse par bateau au lieu de trouver leur utilisation sur l'île au profit de projets locaux pour servir cet objectif politique d'autosuffisance énergétique.

Voilà un schéma plutôt vertueux de tentative de redémarrage de la filière au profit de la satisfaction des critères de multifonctionnalité de la forêt. D'autant que des garanties pourraient être apportées par l'exigence de critères d'éco conditionnalité qui éviterait les abus de pratiques d'exploitation que l'on peut toujours craindre. Cela ne ferait que renforcer la certification forestière et peut-être aussi au bout du compte l'avènement d'une appellation d'origine « Bois de Corse » et donnerait un coup d'arrêt au déclin catastrophique de la filière dans cette île et lui assurer un renouveau adapté aux exigences de notre temps.

Les moyens indispensables pour que la forêt méditerranéenne réponde à l'exigence de faire vivre la multifonctionnalité pourraient être trouvés dans la prise de conscience par le public, par les élus et par l'Etat (en charge de la mise en œuvre des politiques publiques), que les forêts rendent à la collectivité des services de très grande importance, que les atteintes à l'environnement de ces dernières décennies ont permis de révéler et de considérer comme irremplaçables. Elles assurent la protection des sols, la qualité et la quantité de l'eau, la qualité de l'air par la captation du CO₂ et la préservation de la biodiversité. Pour cela, il faut proposer à l'autorité publique en charge de l'intérêt général de rémunérer à sa plus juste mesure cette contribution fondamentale de la forêt. C'est une des questions fondamentales pour nos territoires et les épisodes météorologiques violents et fréquents que nous connaissons chez nous imposent de poser cette question fondamentale et de provoquer le plus rapidement possible des réponses concrètes.

Nos territoires ont été traversés, parce qu'ils sont similaires, par les mêmes nécessités d'organisation et ont fait émerger dans le temps des solutions semblables, car adaptées au terrain. Ce sont ces enjeux là, ceux de la forêt méditerranéenne, qu'il faut à présent

de nouveau associer : à savoir la production, la protection, les paysages et aussi les pratiques agrosylvopastorales qui les accompagnent. Tout cela peut très bien se concilier et contribuer à améliorer la pérennité de la forêt et du même coup les revenus des propriétaires.

D.L.

Le regard des communes forestières

Isabelle Desmartin est Directrice adjointe de l'Union régionale des communes forestières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour concilier les divers enjeux de la forêt, les Communes forestières ont développé et promeuvent les démarches territoriales à travers notamment l'outil Charte forestière de territoire. Introduite par la loi d'orientation forestière de 2001, la Charte forestière de territoire permet de réunir, sous la houlette des élus locaux, l'ensemble des acteurs autour d'un projet de développement du territoire basé sur la forêt et le bois. Tous les enjeux à l'œuvre sur le territoire sont donc pris en compte, au sein du diagnostic qui est la première étape de la Charte. Ensuite, la phase d'élaboration de la stratégie territoriale est l'occasion de décider des orientations et des axes de développement de ce territoire, pour aboutir *in fine* à la réalisation d'actions dans ce sens par les acteurs engagés dans la Charte.

A ce jour, 15 Chartes forestières de territoire sont actives en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et accompagnées par les Communes forestières dans le cadre d'un réseau des élus porteurs de projets forestiers territoriaux et d'un réseau des techniciens. Ces réseaux favorisent le retour d'expérience et l'information des territoires sur l'ingénierie territoriale.

Les Communes forestières accompagnent également les collectivités et leurs élus dans diverses thématiques afin de valoriser la forêt et développer l'économie des territoires. Ainsi, elles proposent :

- des formations aux élus pour les sensibiliser à leur rôle en matière de forêt,
- un appui dans leurs projets de construction bois ou d'installation de chaufferies bois des collectivités,

– des échanges et retours d'expérience au sein des réseaux qu'elles animent (réseau des territoires forestiers, réseau alpin de la forêt de montagne),

– des démarches de développement telles que la certification BOIS DES ALPES™ ou la caractérisation du pin d'Alep pour son utilisation dans la construction (action portée par France Forêt PACA, qui rassemble les propriétaires forestiers et leurs opérateurs de gestion).

Ces actions ont pour objectif d'améliorer le niveau de la gestion forestière, la valorisation du bois et le développement des territoires.

I.D.

Le regard du chercheur

Jean Ladier est ingénieur à l'Office national des forêts au département Recherche et Développement.

La recherche-développement se définit notamment par sa position à l'interface entre les scientifiques et les gestionnaires. Nous sommes donc naturellement impliqués à la fois dans des projets de recherche, avec le souci de promouvoir le besoin des forestiers de terrain, et dans l'élaboration d'outils opérationnels, en valorisant les résultats de la recherche. Cela peut être illustré par deux exemples :

– le projet de recherche DISTIMACC, piloté par le CNRS et financé par le programme national « biodiversité, gestion forestière et politiques publiques » qui vise à évaluer l'effet des mélanges d'essences sur la stabilité et l'adaptation des écosystèmes forestiers face au changement climatique et à perfectionner leurs modalités de gestion. Le travail fait appel à la fois à de l'observation sur des sites expérimentaux et à de la modélisation des processus écologiques.

– *Le guide des sylvicultures de montagnes pour les Alpes du Sud françaises* illustre bien le croisement de deux enjeux majeurs de la gestion forestière : la protection physique contre les risques naturels en montagne (érosion, crue torrentielle, chute de blocs, glissement de terrain, avalanche) et la production de bois. Un diagnostic structuré intégrant l'évaluation du risque, l'évaluation du niveau de protection assuré par la forêt et les contraintes de gestion conduit à une typolo-

gie de situations et aux règles d'intervention correspondantes.

Entre ces deux faces de notre activité, nous menons aussi des travaux en propre, complémentaires de ceux des organismes de recherche, et souvent moins sophistiqués. Notre principal axe de travail est l'adaptation des forêts au changement climatique.

Nous observons des effets des événements climatiques sur les arbres et tentons d'identifier les facteurs déclenchants ou aggravants des dépérissements constatés. Surtout, nous testons des modalités d'adaptation des forêts. Une façon de le faire est de moduler la sylviculture des peuplements en place en réduisant leur densité pour limiter leur sensibilité au stress hydrique ; nous avons ainsi des essais sylvicoles, notamment en sapin pectiné, qui commencent à fournir des résultats. On peut aussi changer d'essence, au moment du renouvellement, et introduire des espèces ou des provenances plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse. Plusieurs dizaines d'essais d'essences locales et exotiques répondent à cet objectif. Ces essais doivent permettre de diversifier et renforcer les forêts méditerranéennes mais aussi de vérifier les capacités de résistances que recèlent les provenances forestières méditerranéennes, lesquelles pourraient bénéficier à d'autres régions.

Pour revenir sur le thème central de ces journées d'échange, il faut constater que les enjeux que nous tentons de concilier en recherche-développement restent dans le domaine technique : production forestière et biodiversité sous la contrainte du changement climatique, production et protection contre les risques naturels. Le croisement avec les enjeux sociaux, qui s'imposent au gestionnaire, est réalisé en forêt publique lors de l'élaboration du document d'aménagement, qui a fait l'objet d'un exposé hier (cf. pp. 135), et plus généralement dans le cadre de la gestion au quotidien.

J.L.

Le regard du chasseur

Bruno Giaminardi est Directeur de la Fédération de chasse du Var.

Si on fait un point, on voit bien qu'il y a une mobilisation importante sur le bois. On nous annonce que l'on va exploiter de manière plus régulière un certain nombre de

Isabelle DESMARTIN
Union Régionale des
Communes
Forestières PACA
13120 GARDANNE
isabelle.desmartin@
communesforestieres.
org

Jean LADIER
Office national des
forêts
Service recherche
développement
84000 AVIGNON
Mél :
jean.ladier@onf.fr

milliers d'hectares, ce qui est très bien. On voit qu'il va y avoir une valorisation des bois.

Précédemment, a été évoqué l'exemple de la valorisation du pin d'Alep, avec une première partie pour du bois d'œuvre, voire du bois d'industrie et aussi du bois énergie. C'est bien, cela veut dire que l'on va forcément modifier les méthodes culturales, et mettre en place, cela a été dit, de la sylviculture. Il y a une volonté politique générale sur cette question, puisqu'aujourd'hui, si Sylvania existe c'est bien une volonté politique, si Uniper existe aujourd'hui, c'est bien une volonté politique. Cependant, j'attire l'attention des forestiers et donc des propriétaires privés qui sont intéressés par la manne financière que cela va apporter. Cela a déjà été un peu évoqué tout à l'heure, à savoir que de par cette activité, et là on se projette dans les années à venir, nous allons forcément modifier l'environnement, non pas en termes de paysage, les aspects forestiers seront conservés, mais en termes de milieu.

Si l'on revient sur l'exemple du pin d'Alep, jusqu'à maintenant, la politique de gestion consistait à couper, on attendait 60-80 ans et on recoupait. Si demain on parle de bois d'œuvre de qualité, à ce moment-là les forestiers vont devoir faire du dépressage dans un premier temps, vont devoir faire une première éclaircie, une deuxième éclaircie, puis une récolte. Mais, cette politique là et cela a été très bien dit par Monsieur Elineau, il va falloir la mener sur des superficies très importantes, qui aujourd'hui ne sont pas « exploitées complètement ». Ce qui veut dire, que les forestiers, par leurs actions vont modifier non pas le paysage, mais le cœur même des forêts. Si vous modifiez l'intérieur des forêts, nous les chasseurs sommes contents, parce que vous allez ouvrir le milieu, donc en terme de petit gibier, nous aurons un partenariat, comme on l'a aujourd'hui notamment avec le CERPAM, parce que les chasseurs sont à la recherche de milieux ouverts pour le petit gibier. Mais, les actions que vous mènerez demain dans vos forêts, vont rendre ces biotopes extrêmement favorables aux cervidés.

Si aujourd'hui on entend parler du sanglier, demain, par les actions qui vont être menées : dépressage, éclaircies, élagage, nous parlerons cervidés. Ce qui veut dire que si cette volonté qui jaillit aujourd'hui se

développe, il va falloir dès aujourd'hui discuter de comment gérer les populations de grand gibier pour demain. Parce qu'il est bien clair que nous devons anticiper la gestion des espèces en fonction de cette nouvelle gestion forestière. Toutes les espèces de grand gibier vont commencer à peser sur les actions que demain vous mènerez. Il est nécessaire d'en parler aujourd'hui, en changeant de stratégie par rapport aux plans de chasse, par rapport aux prélèvements. Qui prélèvera ? La problématique de la chasse, tout à l'heure certains en parlaient, c'est qu'effectivement elle n'est pas très à la mode. Il faut en parler dès aujourd'hui parce que si, sur les premiers travaux menés aujourd'hui, il n'y a pas un équilibre sylvo-cynégétique qui est mis en place, l'ensemble de ces actions risquent d'être compromises.

Si je vous entends bien, aujourd'hui ce dont on a besoin, c'est de commencer par discuter, face à une alerte que vous mettez en avant. Qui faut-il autour de la table, que les forestiers, que les chasseurs... ?

La problématique de la grande faune n'est certainement pas le monopole des chasseurs. C'est avant tout un problème environnemental, il est important d'avoir des biologistes autour de nous. Nous avons parlé de la recherche, là aussi, pour la grande faune ou même pour la petite faune, en milieu méditerranéen c'est exactement pareil.

Quand nous allons à Paris pour présenter les problèmes que nous avons en milieu méditerranéen, je pense que cela provoque à peu près le même ressenti que pour les forestiers. Ils nous disent « oui c'est très bien » et cela ne va pas plus loin. On voit bien qu'aujourd'hui nous manquons de données sur la grande faune en région méditerranéenne. Quand nous le disons, quand on dit qu'il y a des cerfs qui sont dans la garrigue, c'est un exemple qui a été donné dans une intervention précédente, tout le monde dit « c'est pas possible », et bien si, cela existe. Et si demain au niveau forestier, vous mobilisez plus de bois parce que cela rapporte de l'argent, que vous investissez davantage en travaux, vous allez accélérer ce processus là. Si demain il y a une conciliation à faire, elle est à préparer aujourd'hui.

B.G.

Bruno GIAMINARDI
Fédération
Départementale des
Chasseurs du Var
83170 BRIGNOLES
bruno.giaminardi@
fdc83.com